

# BULLETIN DE SOUTIEN



Oui, je vous adresse  
ma contribution au Denier :

De tout cœur, merci !

Civilité : M. / Mme

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

**Je participe par chèque et verse : ..... euros**

Il me suffit de compléter ce bulletin et de le renvoyer, avec mon chèque à l'ordre de  
« église Saint-Ignace - ADP », en utilisant l'enveloppe T ci-jointe (PAS besoin d'affranchir)  
ou en le déposant dans le panier de la quête ou au secrétariat de l'église.

**Je choisis un soutien régulier via le prélèvement automatique**

Montant : ..... euros

Périodicité : ☐ mensuelle ☐ trimestrielle ☐ semestrielle ☐ annuelle

Date de début : / / 2021

Votre N° IBAN : \_\_\_\_\_

Votre N° BIC : \_\_\_\_\_

Fait à....., le ..... Signature :

Je n'oublie pas de signer et de joindre un Relevé d'Identité Bancaire.

Pour toute information complémentaire, je contacte l'église au 01 83 81 01 91.

Ces informations sont nécessaires et strictement réservées au traitement de votre don. Conformément à la loi  
« informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire  
rectifier en nous contactant à [eglise.saint-ignace@jesuites.com](mailto:eglise.saint-ignace@jesuites.com).



**ÉGLISE SAINT-IGNACE**  
*L'église des jésuites à Paris*

## Denier de l'église 2021-2022



*« Donnez et on vous donnera. C'est une bonne  
mesure, tassée, secouée, débordante qu'on vous  
versera dans le pan de votre vêtement ». (Luc 6, 38)*

**Église Saint-Ignace • 33, rue de Sèvres - 75006 PARIS**

**Tél : 01 45 48 25 25 • [eglise.saint-ignace@jesuites.com](mailto:eglise.saint-ignace@jesuites.com) • [www.stignace.net](http://www.stignace.net)**

Chaque année, il nous apparaît indispensable d'être transparent.  
C'est pourquoi nous vous transmettons notre **compte-rendu de gestion 2020-2021**

| RECETTES (en €)      |                | DEPENSES (en €)                                                                               |                |
|----------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Denier               | 218 000        | Frais de personnel<br>(clergé, salariés, musiciens)                                           | 133 400        |
| Quêtes               | 90 900         | Charges immobilières<br>(loyer, électricité, chauffage)                                       | 59 400         |
| Troncs               | 13 000         | Solidarité<br>(versement au diocèse, quêtes impérées et dons)                                 | 29 500         |
| Veilleuses           | 11 200         | Activités pastorales                                                                          | 16 700         |
| Intérêts             | 9 400          | Frais de fonctionnement (secrétariat, assurance, abonnements, hosties, fleurs, veilleuses...) | 8 300          |
| Activités pastorales | 6 300          | Remboursement emprunt                                                                         | 80 000         |
| Presse               | 2 000          | Réserves pour travaux                                                                         | 23 500         |
| <b>TOTAL</b>         | <b>350 800</b> | <b>TOTAL</b>                                                                                  | <b>350 800</b> |

**À noter :** Le denier de l'Église permet aussi de financer les gros travaux grâce à un emprunt. Sur l'exercice 2020-2021 et pour les deux années à venir, le remboursement de l'emprunt s'élève chaque année à 80 000 €.

Nous avons vraiment besoin de votre soutien pour assurer nos missions.  
Grâce à votre générosité et à votre fidélité, l'église Saint-Ignace participe activement et de manière spécifique à la vie spirituelle et à l'évangélisation à Paris.

Le Denier de l'Église représente plus de 60% des recettes de l'église Saint-Ignace qui, n'étant pas une paroisse, ne peut bénéficier des dons faits à l'occasion de baptêmes, de mariages ou d'enterrements...

**Le saviez-vous ?**  
Le denier est une monnaie romaine en argent, souvent citée dans le Nouveau Testament, qui représentait une journée de travail d'ouvrier agricole (Mt 20,2-13).

Par ailleurs, l'église Saint-Ignace peut recevoir des Legs, Donations et Assurance-vie. Si vous souhaitez recevoir une documentation, ou échanger pour progresser dans votre réflexion, sans engagement et en toute confidentialité, le chapelain ou le P. Bruno Régent sj, référent Legs pour la Compagnie de Jésus et ses Œuvres, est à votre écoute au 06 20 74 43 96 ou à [legs@jesuites.com](mailto:legs@jesuites.com).

# Denier de l'église

« Il ne s'agit pas de vous mettre dans la gêne mais que chacun donne selon son cœur »  
(Saint Paul - 2<sup>e</sup> ép. Corinthiens 8,13)

## • COMBIEN DONNER ?

C'est à chacun de répondre en fonction de ses ressources, de ses charges, de ses engagements.

L'Église suggère de donner 1% à 2% des revenus annuels, et pour les jeunes, 5€/mois.

### Nouveauté Fiscale

Pour les dons effectués entre le 2 juin 2021 et le 31 décembre 2022, je peux déduire **75 %** du montant sur mon IR dans la limite de 554 € et **66 %** au delà. Pour cela, l'Association diocésaine de Paris (ADP) m'enverra un reçu fiscal.

| Si je donne | Mon don me coûte |
|-------------|------------------|
| 100 €       | 25 €             |
| 300 €       | 75 €             |
| 500 €       | 125 €            |
| 1000 €      | 290 €            |

## • QUAND PARTICIPER ?

- Dès à présent pour faciliter la gestion de la trésorerie
- Avant la fin de l'année, pour bénéficier d'une déduction fiscale sur 2021
- N'importe quand dans l'année, puisque l'église est ouverte chaque jour.

## • COMMENT PARTICIPER ?

• Par carte bancaire, via le site de l'église ou directement sur le site du Diocèse de Paris → [denier.paris.catholique.fr](http://denier.paris.catholique.fr) (en choisissant « église Saint-Ignace »).  
C'est simple, rapide, et sécurisé.

• Par carte bancaire en utilisant l'une des bornes de paiement situées à l'entrée de l'église.

• Par chèque (voir les modalités au verso).  
Je n'ai pas besoin d'affranchir grâce à l'enveloppe T fournie à nouveau cette année.

• Par prélèvement automatique (voir les modalités au verso)  
Cela me permet de répartir ma participation sur l'année, et l'église bénéficie d'un soutien récurrent.